

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

Les élèves et étudiants présentant une incapacité peuvent bénéficier d'une prise en charge du Conseil départemental, pour leur transport depuis leur domicile jusqu'à l'établissement scolaire d'enseignement fréquenté et leur lieu de stage.



En Haute-Garonne, tout élève a droit à la gratuité des transports scolaires. Nous sommes un des rares Conseils départementaux en France à maintenir une telle prestation de la maternelle au lycée et quel que soit le lieu de résidence dans le département.

Pour les élèves et étudiants en situation de handicap qui ne peuvent utiliser les transports en commun, cette mobilisation se concrétise la prise en charge d'un transport adapté ou, en cas de transport avec un véhicule personnel, par le versement d'indemnités kilométriques.

La scolarisation des jeunes en situation de handicap est au cœur de notre volonté politique en faveur d'un accès à l'éducation pour tous et toujours plus inclusif.

Nous travaillons au quotidien à étendre la sphère de tous les possibles et restons plus que jamais mobilisés pour offrir les meilleures conditions de scolarité au plus près des besoins locaux.

Georges Méric
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne.

QUI PEUT BENEFCIER DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE ?

- Les élèves en situation de handicap, domiciliés en HAUTE-GARONNE, qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat, scolarisés en ULIS ou présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %.
- Les étudiants en situation de handicap, domiciliés en HAUTE-GARONNE, qui fréquentent un établissement d'enseignement supérieur quel que soit le Ministère de tutelle.

MOYENS DE TRANSPORTS PROPOSES :

Sur la base d'un aller-retour quotidien pour les demi-pensionnaires, d'un aller-retour hebdomadaire pour les internes et liés aux horaires d'ouverture et fermeture de l'établissement scolaire.

■ **Services des transports scolaires et services de transports en commun** (Bus, Métro, Tram, SNCF). Lorsque ces services existent, vous devez en priorité choisir ce mode de transport.

Un titre de transport gratuit peut être délivré aux parents ou personnes accompagnateurs si nécessaire.

■ **Si vous assurez vous-même le transport de votre enfant** avec votre véhicule personnel des **indemnités kilométriques** vous seront remboursées selon le barème ci-dessous :

Puissance fiscale du véhicule	Indemnités kilométriques
1 à 5 CV	0,50 € / km
6 à 7 CV	0,64 € / km
8 CV et plus	0,70 € / km

■ **En fonction de la gravité du handicap médicalement établie** (décret n°84-478 du 19 juin 1984), **ou en l'absence de transports scolaires** vers un établissement hors secteur de rattachement le **Transport par Tiers Professionnels** (Taxis, VSL, Transporteurs) est accordé.

À ENVOYER À

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE
Direction des Transports
1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9

1^{ère} inscription Renouvellement

• Qualité : Interne Demi-pensionnaire

L'ÉLÈVE

N° DOSSIER

• NOM • PRÉNOM
 • DATE DE NAISSANCE • SEXE M F
 • ADRESSE
 • BÂTIMENT/APPARTEMENT • CODE POSTAL [][][][][][]
 • COMMUNE

LE RESPONSABLE LÉGAL

LE RESPONSABLE LÉGAL (Parents - Tuteur) rayer la mention inutile

• NOM • PRÉNOM • Adresse
 • Code postal [][][][][][] • Commune
 • Téléphone • N° Portable • E-mail

GARDE ALTERNÉ (indiquer les nom, prénom et adresse de l'autre parent) (Père ou Mère)

• NOM • PRÉNOM • Adresse
 • Code postal [][][][][][] • Commune
 • Téléphone • N° Portable • E-mail

FAMILLE D'ACCUEIL

• NOM • PRÉNOM • Adresse
 • Code postal [][][][][][] • Commune
 • Téléphone • N° Portable • E-mail

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2018 / 2019 (cocher les cases correspondantes)

• Etablissement scolaire fréquenté Adresse :
 • Horaires de l'établissement :
 • Classe suivie : ULIS SEGPA Autres classes :
 • Horaires de scolarisation de l'élève :

	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		

MODE DE TRANSPORT

Transports Scolaires N° de service
 Transports en Commun Bus > Ligne Métro > Ligne Tram > Ligne SNCF > Ligne
 Véhicule personnel (allocation individuelle de transport)
 Transport par Tiers Professionnel Taxi VSL Transport spécialisé > Fauteuil roulant Oui Non
 Allocation compensatrice pour le Transport (RQTH) Oui Non

MOTIVATION DE LA DEMANDE PAR LA FAMILLE

.....

COORDONNÉES DE L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT

• NOM • Téléphone

Signature du responsable légal

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE :

- **QUEL QUE SOIT LE TRANSPORT CHOISI :**
 - Notification MDPH en cours de validité précisant l'orientation scolaire ou le taux de handicap ou carte d'invalidité (80 %)
 - Justificatif de domicile (facture EDF, GDF, Téléphone, ...)
 - **TRANSPORT PAR VÉHICULE PERSONNEL = Allocation Individuelle de Transport**
 - Copie carte grise du véhicule
 - RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou RIP (Relevé d'Identité Postal)
 - **TRANSPORT PAR TIERS PROFESSIONNELS (Taxis, VSL, Transporteurs Spécialisés)**
- 2 devis de sociétés de transport différentes établis pour 1 trajet (1 devis en cas de renouvellement)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
SERA RETOURNÉ**